

FORMATIONS FAFSEA 2018-2019

« UN PLUS POUR VOS SALAIRES et votre ENTREPRISE »

FORMATIONS	DATES	DUREE	DISPOSITIF	FINANCEMENT
Suivre ses clients et prospects	Judi 8 novembre 2018	1 jour	Catalogue inter entreprise FAFSEA Retrouvez le descriptif des formations sur le site du FAFSEA	FAFSEA Formations gratuites pour votre salarié Remboursement du salaire de votre salarié durant la formation
Professionaliser son accueil oenotouristique	Vendredi 9 novembre 2018	1 jour		
Aménager son caveau de dégustation	Mardi 13 novembre Mardi 27 novembre 2018	2 jours		
Déterminer son prix de revient Elaborer sa grille tarifaire	Judi 15 novembre Judi 22 novembre 2018	2 jours		
AEF emploi <i>Explication au verso</i>	À la signature du contrat de travail de votre salarié <u>CDD de 6 mois minimum</u>	200 h formation dans votre entreprise	FAFSEA AEF emploi	FAFSEA
Vendange et suivi de vinification	De septembre 2018 à janvier 2019	168 h	Période de Professionnalisation <i>Explication au verso</i>	FAFSEA
Taille de la vigne	De novembre 2018 à février 2019	56 h		
Travaux d'entretien du vignoble	De février 2018 à juin 2019	56 h		

Pour vous inscrire, c'est simple.
Remplissez un bulletin d'inscription sur notre site internet et renvoyez -le nous soit par courrier ou par mail (bulletin scanné)

www.cfppa-edgard-pisani.com

Version 13/07/18



CONTACT

Assistante de formation : Corinne RESCHE

Mail : cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr

Tél : 02.41.40.21.30

Site internet : www.cfppa-edgard-pisani.com



FINANCEMENT

FAFSEA : salaire (SMIC) et formation pris en charge

1. Remplir un bulletin d'inscription FAFSEA par salarié de la session de formation souhaitée.
2. Envoyer ce bulletin d'inscription au CFPPA Edgard Pisani soit par courrier ou soit par mail (bulletin d'inscription scanné).
3. Durant la formation, vous percevrez un remboursement de l'absence de votre salarié (à hauteur du SMIC).

Période de professionnalisation

Contactez votre conseiller FAFSEA ou appelez Mr HAMZA Raphael au CFPPA pour réaliser le montage du dossier de période de professionnalisation adapté à votre salarié. Le FAFSEA prend les coûts pédagogiques et la rémunération de votre salarié dans la limite globale de 6750 euros TTC ou 25 euros/heure TTC.

AEF emploi

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, recevez une aide à la formation interne dans votre entreprise pour votre nouveau salarié (CDD minimum de 6 mois). Cette aide **vous permet d'organiser la formation en interne et de former votre salarié.** Le CFPPA vous accompagne dans l'élaboration du plan de formation. Contactez-nous.

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELLER VOTRE CERTIPHYTO

La date limite de votre Certiphyto est inscrite sur votre carte de Certiphyto. Vous devez anticiper cette **date limite de 3 à 6 mois** (indiquée sur votre carte).

**Appelez-nous pour connaître
les dates des formations Certiphyto prises en charge par le FAFSEA**



CONTACT

Assistante de formation : **Corinne RESCHE**
Mail : cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr
Tél : 02.41.40.21.30
Site internet : www.cfppa-edgard-pisani.com

